

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1115**5 novembre 2004****SOMMAIRE**

AACO, S.à r.l., Luxembourg	53516	KoSa Investments (Lux), S.à r.l., Luxembourg ...	53512
Albenga Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53492	Laraimo S.A., Luxembourg	53512
ARHS Developments S.A., Bertrange	53511	Laraimo S.A., Luxembourg	53512
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg ..	53509	M.A.F. Consult S.A., Nospelt	53518
BGS-Holding AG, Grevenmacher	53479	Maripè Holding S.A., Luxembourg	53475
(Die) Brille, S.à r.l., Grevenmacher	53515	Maskit, S.à r.l.	53508
Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Luxembourg	53508	Menuiserie Ronkar, S.à r.l., Bertrange	53519
Bristol-Myers Squibb Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	53492	Menuiserie Ronkar, S.à r.l., Bertrange	53520
Bristol-Myers Squibb Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	53492	Merchant Financial Participations Holding S.A., Luxembourg	53518
Burdi Holding S.A., Strassen	53501	Monterosso S.A., Luxembourg	53494
Colville S.A., Luxembourg	53502	NT Human Services Investments S.A., Luxem- bourg	53513
Colville S.A., Luxembourg	53503	Office Chairs Participations, S.à r.l., Luxembourg	53481
Colyzeo Finance, S.à r.l., Luxembourg	53485	Paradigm Geotechnology Holdings, S.à r.l., Lu- xembourg	53475
Compagnie de l'Ours, S.à r.l., Luxembourg	53509	Paradigm Geotechnology Holdings, S.à r.l., Lu- xembourg	53475
Dubai Group Inc. S.A.H., Luxembourg	53480	Paradigm Geotechnology Holdings, S.à r.l., Lu- xembourg	53475
Eastern Overseas S.A., Luxembourg	53482	Parfinglobe Holding S.A.	53508
European E-Commerce Luxembourg (5) S.A., Lu- xembourg	53495	Parfinglobe Holding S.A.	53508
European E-Commerce Luxembourg (6) S.A., Lu- xembourg	53504	Pars Financial S.A., Luxembourg	53515
Finderlux S.A., Luxembourg	53481	Ramacor, S.à r.l., Luxembourg	53494
Fluviense S.A.H., Luxembourg	53479	Ramacor, S.à r.l., Luxembourg	53503
FOSCA Finance, S.à r.l., Luxembourg	53517	Redelux, S.à r.l., Luxembourg	53514
Fresenius Medical Care MDF S.A., Luxembourg ..	53474	Redelux, S.à r.l., Luxembourg	53514
Gérifonds Floor Fund Management Company (Lu- xembourg) S.A. Holding, Luxembourg	53507	Romanée Conté S.A., Luxembourg	53518
Graystone International S.A., Luxembourg	53517	Sara Assur S.A., Luxembourg	53516
Hill Europa A.G., Wintrange	53516	SMAC S.A., Luxembourg	53517
Hochtief Facility Management Luxembourg S.A., Luxembourg	53519	Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Luxembourg	53519
Horsam Services S.A., Luxembourg	53513	TASL, S.à r.l., Luxembourg	53514
Hyeform, A.s.b.l., Ettelbruck	53476	Tercas Sicav Lux, Luxembourg	53474
Imagolux, S.à r.l., Mamer	53520	Tuvalu Holding S.A., Luxembourg	53476
Innova-Tech Holding AG, Grevenmacher	53480	Warner Music Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53496
International Intellectual Property Rights Holding S.A. (I.I.P.R. Holding S.A.), Luxembourg	53499	Warner Music Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53499
International Intellectual Property Rights Holding S.A. (I.I.P.R. Holding S.A.), Luxembourg	53500	Warner Music Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53505
KoSa Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	53501	Warner Music Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53507
		Worldtec S.A.H., Luxembourg	53478
		Worldtec S.A.H., Luxembourg	53478

FRESENIUS MEDICAL CARE MDF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.027.

RECTIFICATIF

Extrait

Il y a lieu de lire:

Il résulte des résolutions prises par voie circulaire du 17 décembre 2003 que Madame Gabriele Dux, Part Time Finance and Accounting Manager, demeurant à L-7390 Blaschette, 11, rue de Wormeldange a été cooptée administrateur et Vice-Présidente du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Emanuele Gatti, démissionnaire en tant qu'Administrateur et Vice-Président, avec effet rétroactif au 30 juin 2003. Elle terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Au lieu de:

Il résulte des résolutions prises par voie circulaire du 17 décembre 2003 que Madame Gabriele Dux, Part Time Finance and Accounting Manager, demeurant à L-7390 Blaschette, 11, rue de Wormeldange a été cooptée administrateur en remplacement de Monsieur Emanuele Gatti, démissionnaire en tant qu'Administrateur et Vice-Président, avec effet rétroactif au 30 juin 2003. Elle terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071236.3/727/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

TERCAS SICAV LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 82.302.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 16 juillet 2004

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 mars 2004.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 mars 2004.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005:
 - M. Giovanni Partenza
 - M. Lucio Pensilli
 - M. Paolo Bordi
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Giovanni Partenza, TERCAS - CASSA DI RISPARMIO DELLA PROVINCIA DI TERAMO S.P.A.

Administrateurs:

- Monsieur Lucio Pensilli, TERCAS - CASSA DI RISPARMIO DELLA PROVINCIA DI TERAMO S.P.A.
- Monsieur Paolo Bordi, LCF ROTHSCHILD AM ITALY

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, BP 1443.

Luxembourg, le 18 août 2004.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

B. Ermiti / H. de Monthebert

Mandataires commerciaux

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071356.3/1183/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

MARIPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.077.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 13 août 2004

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre Verlaine de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

- Monsieur Christophe Velle, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur.

MARIPE HOLDING S.A., Société anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070847.3/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

PARADIGM GEOTECHNOLOGY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 88.421.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire

Signatures

(071213.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

PARADIGM GEOTECHNOLOGY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 88.421.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Signatures

(071193.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

PARADIGM GEOTECHNOLOGY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 88.421.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 12 juillet 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de PARADIGM GEOTECHNOLOGY HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), il a été comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer la perte de l'exercice de USD 2.130.250,51 dans le compte perte à reporter;
- de continuer les activités de la société malgré les pertes cumulées excédant 75 % du capital social de la Société;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Mr S. Fox / Mr T. Thacker

Manager / Manager

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071215.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

TUVALU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 34.957.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2002, la décision des Administrateurs du 06 mai 1998 de coopter Monsieur Albert Pennacchio au Conseil d'administration a été ratifiée.

Le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs MM. Jean Bodoni 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ont été renouvelés pour la durée de six ans. M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été appelé aux fonctions d'Administrateur, également pour la durée de six ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour TUVALU HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071080.3/1017/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

HYEFORM, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 46A, avenue des Alliés.
R. C. Luxembourg F 664.

STATUTS

Il est créé une association sans but lucratif régie par les statuts suivants:

I. Dénomination - Objet - Siège et durée

Art. 1^{er}. L'association est constituée conformément à la loi du 21 avril 1928, désignée ci-après, sous la dénomination HYEFORM A. S. B. L.

Art. 2. L'association a pour objet:

de favoriser toutes les démarches dans le cadre de la formation initiale et de la formation continuée et ceci dans tous les domaines

d'élaborer et d'organiser des formations initiales et continuées dans tous les domaines notamment dans le secteur tertiaire (exemples: santé, sciences humaines, sciences sociales, sciences économiques,...)

de stimuler les démarches innovatrices dans le cadre de la formation initiale et de la formation continuée

de participer à la recherche dans le domaine de la formation initiale et continuée

de favoriser des échanges entre les professionnels de la formation initiale et continuée

créer des projets, des curriculae et des dispositifs de formation pour intervenir en faveur des formés ou des futurs formés

de participer à la création d'un label qualité en formation initiale et continuée

de participer à la création de labels dans le secteur tertiaire.

Art. 3. Le siège de l'association est à L-9012 Ettelbruck 46A, avenue des Alliés.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

II. Associés - Admission et Démission - Cotisation

Art. 5. Le nombre des associés n'est pas limité. Le nombre minimum est fixé à trois personnes.

Les trois associés désignés sont:

Prénom et Nom:	Anne Noben épouse Ries
Profession:	Licenciée en sciences de l'éducation Hygiéniste Assistante technique médicale de chirurgie Infirmière
Nationalité:	Luxembourgeoise
Adresse:	46A, avenue des Alliés L-9012 Ettelbruck
Prénom et Nom:	Gaston Ries
Profession:	Médecin Licencié en médecine sportive
Nationalité:	Luxembourgeoise
Adresse:	46A, avenue des Alliés L-9012 Ettelbruck

Prénom et Nom: Maria Susanna Girretz
 Profession: Fonctionnaire international auprès du Centre d'OTAN - NAMSA
 Nationalité: Belge
 Adresse: 2A, rue du Bois L-8393 Olm

Art. 6. L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

Art. 7. L'admission de nouveaux membres actifs est décidée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut nommer membre d'honneur toute personne physique ou toute personne ayant moralement rendu des services ou fait des dons à l'association.

A l'exception du droit de vote, les membres d'honneur jouissent des mêmes droits que les membres actifs.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale pour violation des statuts, pour tout autre motif grave, par démission écrite du membre.

Aucune cotisation annuelle n'est prévue.

III. Année sociale - Administration

Art. 9. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation à cette règle, la première année sociale commence le jour de la signature des présents statuts et finit le décembre suivant.

Art. 10. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de quinze au plus.

Ils sont nommés par l'assemblée générale à la majorité relative des voix, parmi des membres actifs.

Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent parvenir au président au moins vingt-quatre heures avant l'assemblée générale. Celle-ci peut dispenser de cette formalité chaque fois que le nombre de candidats est insuffisant, jusqu'à concurrence du maximum des mandats vacants.

Le conseil d'administration se renouvelle tous les deux ans, les membres sont rééligibles. En cas d'un poste vacant d'administrateur entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut pourvoir au remplacement, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Art. 11. Les membres du conseil d'administration désignent entre eux leur bureau composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Art. 12. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent, sur convocation de son président, d'un autre membre du bureau délégué à cette fin ou de la moitié de ses membres. Le conseil d'administration peut admettre à ses réunions d'autres personnes avec voix consultative.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de l'association.

Il a dans sa compétence tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans un procès verbal soumises à l'approbation du conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration peut charger son bureau de l'expédition des affaires courantes.

L'association est engagée valablement envers des tiers des signatures conjointes de deux administrateurs à désigner par le conseil d'administration.

IV. Assemblées générales

Art. 15. L'assemblée générale et le pouvoir souverain de l'association sont réservés à sa compétence

- a) la nomination et la révocation des administrateurs et des commissaires
- b) l'approbation des budgets et des comptes
- c) la fixation de la cotisation annuelle éventuelle
- d) l'exclusion d'associés
- e) les modifications des statuts
- f) la dissolution volontaire de l'association et l'affectation de son patrimoine
- g) toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an.

Le conseil de l'administration en fixe la date et l'ordre de jour.

Art. 17. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée extraordinaire chaque fois qu'il le juge nécessaire.

A la suite d'une demande écrite de la part d'un cinquième des membres actifs, le conseil d'administration doit, dans un délai d'un mois, convoquer une assemblée générale extraordinaire et porter à son ordre de jour le motif de la demande.

Art. 18. Toute convocation à l'assemblée générale est portée à la connaissance des associés au moins huit jours avant la date fixée. L'ordre de jour doit être conjoint à cette convocation.

Art. 19. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres actifs présents et ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises, sauf dans le cas où la loi le prévoit autrement.

En cas de parité des voix, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Le bureau de l'assemblée générale est celui du conseil d'administration.

Art. 20. Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant les signatures du président ou de son remplaçant ou du secrétaire. Le procès-verbal est soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'association et les tiers pourront en prendre connaissance sans déplacement du dossier.

V. Budgets et comptes

Art. 21. Les ressources de l'association se composent entre autres:

- a) de recettes des formations et des prestations
- b) de subventions
- c) de dons et de legs
- d) de l'organisation des manifestations
- e) de paiements et versements des membres.

Art. 22. Chaque année, à la date du 31 décembre, le compte de l'exercice écoulé est arrêté et le budget du prochain exercice est dressé.

L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Le compte et les pièces d'appui sont contrôlés par deux commissaires aux comptes nommées par l'assemblée générale.

VI. Dispositions générales

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant après extinction du passif, recevra affectation qui se rapprochera de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Art. 24. Les cas non prévus par les présents statuts sont réglés par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Fait à Ettelbruck, le 10 juillet 2004.

G. Ries / M. S. Girretz / A. Noben

Médecin / Fonctionnaire international / Licenciée en sciences de l'éducation

Enregistré à Diekirch, le 25 août 2004, réf. DSO-AT00145. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902887.3/000/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2004.

WORLDTEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.787.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les informations et documents annexe enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04899, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071210.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

WORLDTEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16a, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.787.

—
Conseil d'administration depuis le 19 mars 2004:

- Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16a, boulevard de la foire, président;

- Monsieur Luis Schroeder, juriste, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16a, boulevard de la foire, administrateur;

- Monsieur Denis Lenfant, juriste, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16a, boulevard de la foire, administrateur;

- Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant à B-6780 Messancy, 13, rue Beau Site, administrateur;

Commissaire:

- IB CONSULTING S.A., société anonyme, avec siège anonyme, avec siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071209.3/255/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

BGS-HOLDING AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker.
H. R. Luxemburg B 99.698.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Freitag, dem 6. August 2004

Tagungsort: Sitz der Gesellschaft
Beginn: 10.00 Uhr
Vorsitzender: Herr Dr. Franc Smith in Vertretung für Herrn Vladimir Ivanov
Protokollführer: Herr Paul-Hubertus Nelke
Stimmzähler: Herr Vladislav Reger

Der Vorsitzende trägt vor und die Versammlung stellt fest:

- dass 2 Aktionäre anwesend oder vertreten sind und somit 100% der Aktien vertreten sind;
- dass vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen wurde;
- dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß konstituiert wurde und somit rechtmäßig über die Tagesordnung befinden kann.

Tagesordnung:

Veränderungen in der Zusammensetzung des Verwaltungsrates

Die Tagesordnung wurde wie folgt abgehandelt:

1. Der Vorsitzende begrüßt die Aktionäre und verliest den Vorschlag.
2. Nach Beratung der einzelnen Positionen fasst die Versammlung mit 100% der Stimmen den Beschluss:
 - Herr Eduards Kitaiciks scheidet mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat aus;
 - Herr Vladislav Reger, Kaufmann, wohnhaft in 18, Albert-Schweizer-Strasse, D-54329 Konz, wird mit sofortiger Wirkung zum Administrateur-délégué des Verwaltungsrates der Gesellschaft berufen. Sein Mandat geht bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird. Er ist berechtigt, die Gesellschaft in allen Belangen der täglichen Geschäftsführung allein zu vertreten und ist allein zeichnungsberechtigt.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte anstehen, wurde die außerordentliche Generalversammlung um 10.30 Uhr beendet.

Grevenmacher, den 6. August 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Protokollführer / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071176.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

FLUVIENSE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.524.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

Signature de catégorie A

- Monsieur Christian Büchting, Verkehrsfachwirt, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Signature de catégorie B

- Monsieur Frank Breckwoldt, Diplomkaufmann, demeurant à Hambourg (Allemagne)
- Le mandat de Madame Astrid Frommenwiler, administrateur de catégorie B n'est pas renouvelé.
Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1528 Luxembourg

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071272.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

INNOVA-TECH HOLDING AG, Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz : L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker.
H. R. Luxemburg B 101.839.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Freitag, dem 6. August 2004

Tagungsort: Sitz der Gesellschaft
Beginn: 11.00 Uhr
Vorsitzender: Herr Dr. Franc Smith in Vertretung für Herrn Vladimir Ivanov
Protokollführer: Herr Paul-Hubertus Nelke
Stimmzähler: Herr Vladislav Reger

Der Vorsitzende trägt vor und die Versammlung stellt fest:

- dass 2 Aktionäre anwesend oder vertreten sind und somit 100% der Aktien vertreten sind;
- dass vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen wurde;
- dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß konstituiert wurde und somit rechtmäßig über die Tagesordnung befinden kann.

Tagesordnung:

Veränderungen in der Zusammensetzung des Verwaltungsrates

Die Tagesordnung wurde wie folgt abgehandelt:

1. Der Vorsitzende begrüßt die Aktionäre und verliest den Vorschlag.
2. Nach Beratung der einzelnen Positionen fasst die Versammlung mit 100% der Stimmen den Beschluss:
 - Herr Eduards Kitaiciks scheidet mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat aus;
 - Herr Vladislav Reger, Kaufmann, wohnhaft in 18, Albert-Schweizer-Strasse, D-54329 Konz, wird mit sofortiger Wirkung zum Administrateur-délégué des Verwaltungsrates der Gesellschaft berufen. Sein Mandat geht bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird. Er ist berechtigt, die Gesellschaft in allen Belangen der täglichen Geschäftsführung allein zu vertreten und ist allein zeichnungsberechtigt.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte anstehen, wurde die außerordentliche Generalversammlung um 11.30 Uhr beendet.

Grevenmacher, den 6. August 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Protokollführer / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071178.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

DUBAI GROUP INC. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.477.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 juillet 2004

Quatrième résolution

Nous notons qu'en janvier 2001 il y a eu un changement de dénomination de MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., en BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

L'assemblée accepte la démission de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE de son poste de Commissaire de Surveillance et nomme AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, 1510 Luxembourg en remplacement du Commissaire de Surveillance démissionnaire, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tiendra en 2006.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de MM. Edmond Ries, expert-comptable domicilié à Bertrange et Marc Lamesch, expert-comptable domicilié à Luxembourg de leurs postes d'administrateurs et nomme MM. T. Fleming, expert-comptable résidant à Mamer et G. Hornick, expert-comptable résidant à Bertrange en remplacement des administrateurs démissionnaires et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

DUBAI GROUP INC. S.A.

Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071335.3/045/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

FINDERLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.904.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juillet 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Ezio Vergani, industriel, demeurant à 11 Per La Cà Franca, Osnago, Italie, Président du Conseil d'administration
- Monsieur Horst Sonnentag, économiste bancaire, demeurant à 10 Schulstrasse, Nittel, Allemagne
- Monsieur Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., 57 avenue de la Faïencerie, Luxembourg,

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071274.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

OFFICE CHAIRS PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.892.150,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.278.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 31 août 2004 à 10.00 heures au siège social

Première résolution

L'Assemblée Générale, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Georges Deitz de sa fonction de gérant de la Société, prend acte de cette démission.

En application de l'Article 9 des Statuts, tels que modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en sa réunion du 20 décembre 1999 par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, et ayant la teneur suivante:

«Si 1 (un) des membres du conseil de gérance démissionne ou cesse ses fonctions d'une quelconque manière, alors les autres membres du conseil de gérance seront réputés avoir démissionné excepté que les autres gérants doivent aussitôt convoquer une assemblée des porteurs de parts de la Société qui devra nommer immédiatement un nouveau conseil de gérance»,

L'Assemblée Générale prend acte qu'en application de l'article 9 des Statuts, Monsieur Claude Defendi est réputé avoir démissionné, et qu'à ce titre il y a lieu de prendre acte de cette démission de sa fonction de gérant de la Société.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants sortants pour l'exercice de leur fonction.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer à la fonction de gérant, en remplacement des gérants sortants:

- Monsieur Pietro Feller, né le 25 octobre 1974 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724;
- Monsieur Claude Defendi, né le 13 mars 1958 à Differdange (Luxembourg), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724.

L'Assemblée Générale décide de leur conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005.

Suite à cette décision, le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OFFICE CHAIRS PARTICIPATIONS, S.à r.l.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06592. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071804.3/024/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

EASTERN OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 102.611.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 70.491,

ici représentée par son administrateur-délégué:

Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, agissant ès dit qualité, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de EASTERN OVERSEAS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, trois cent neuf actions	309
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2009.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2004.

H. Beck.

(071740.3/201/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

COLYZEO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 102.614.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the seventh of July.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COLYZEO, S.à r.l., a private limited liability company with a share capital (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed drawn up on 7 July 2004 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending and which articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

represented by its manager (gérant) COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established by a deed drawn up on 27 June 2002 by the Notary Aloyse Biel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540 and which articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1449 dated 8 October 2002 (page 69544);

itself represented by Mr Philippe Lenglet and Mr Claude Baer,

The here above appearing are represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 7 July 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**1. Form - Corporate name**

There is hereby formed a private limited liability company under the name of COLYZEO FINANCE, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Object

3.1 The corporate object of the Company is:

3.1.1 to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies») and each as a «Connected Company») and;

3.1.2 to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 For purposes of article 3.1.1, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.3.1 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company;

3.3.3 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

3.3.4 enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.3.5 enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

Chapter III.- Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the Manager

In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the Company

The Company shall be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and agent of the Managers

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter IV.- General meeting of Shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes

12.1 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the Manager fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

15. Business year

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right of shares

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Chapter VI.- Liquidation

17. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law

19. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2004.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

COLYZEO, S.à r.l. 125 Shares

Total: one hundred and twenty-five Shares. 125 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

The Shares have been subscribed together with a share premium of an amount of one thousand five hundred Euro (EUR 1,250.-) which has been fully paid up. Such amount will be allocated to the legal reserve.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established by a deed drawn up on 27 June 2002 by the Notary Aloyse Biel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540 and which articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1449 dated 8 October 2002 (page 69544).

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COLYZEO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, le 7 juillet 2004, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

représentée par son gérant COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, le 27 juin 2002, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1449 en date du 8 octobre 2002 (page 69544);

elle-même représentée par M. Philippe Lenglet et M. Claude Baer;

La comparante ci-dessus est ici représentée par Mlle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**1. Forme - Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COLYZEO FINANCE, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet

3.1 L'objet de la Société est:

3.1.1 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.1.2 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.2 Pour les besoins de l'article 3.1.1, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.3 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

3.3.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toutes Sociétés Apparentées;

3.3.3 accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.3.4 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.3.5 conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales») ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent Euro (100 EUR). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

6. Indivisibilité des Parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, dans la mesure où seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des Parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre III.- Gérance

8. Gérance

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du Gérant

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

10. Représentation de la Société

La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et mandataires du Gérant

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des Associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.4 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenues d'assemblées générales

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de février de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

15. Exercice social

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

16. Droit de distribution des Parts

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint

dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi ou les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

Titre VI.- Liquidation

17. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

19. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

COLYZEO, S.à r.l.	125 Parts Sociales
Total: cent vingt-cinq Parts Sociales	125 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les Parts Sociales ont été souscrites avec une prime d'émission d'un montant de mille deux cent cinquante Euro (1.250 EUR), intégralement libérée. Ce montant sera alloué à la réserve légale.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- EUR.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, le 27 juin 2002, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1449 en date du 8 octobre 2002 (page 69544).

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 61, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

J. Elvinger.

(071822.3/211/429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 89.589.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

(071268.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 89.589.

Décision de l'actionnaire unique

Il résulte de la décision écrite de BRISTOL-MYERS SQUIBB PHARMACEUTICALS NETHERLANDS HOLDINGS B.V., une société soumise à la loi néerlandaise ayant son siège social au 9 Vijzelmolenlaan, 3447GX, Woerden, Pays-Bas, associé unique de la Société prise le 17 juillet 2004:

1. L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de John Lawrence en tant que Gérant de la société avec effet au 16 juillet 2004 et accorde décharge au gérant démissionnaire de ses obligations pour la période se terminant au 16 juillet 2004.

2. L'actionnaire unique décide d'élire en tant que Gérant A de la société à partir du 17 juillet 2004 et pour la période se terminant par l'approbation des comptes annuels de l'année 2004:

Pauline Marsh, comptable (FCCA), née le 29 juin 1973 à Limerick en Irlande, résidant au 3 Tynan Hall Park Kingswood Heughts Dublin 24 Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l.

P. van Baarle

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(071270.3/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

ALBENGA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.645.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SIDINVEST LIMITED, a company with registered office at Villa Calpe, Buttonwood, Elbow Cay, Abaco, Bahamas, here represented by Ms Sylvie Theisen, consultant, residing at 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 23, 2004,

said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only partner of the «one-man limited company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle) existing under the name of ALBENGA LUXEMBOURG, S.à r.l., R.C. B number 62.645, with registered office in Luxembourg.

- The company has been incorporated in Curaçao (The Netherland Antilles) under the name of ALBENGA HOLDING CURACAO N.V. pursuant to a deed of the Civil Law Notary Jacob Adriaan Schiltkamp, on March 3, 1983. The Articles of incorporation have been changed by a deed of the Civil Law Notary of Curaçao Johannes Wilhelmus Maria Thesseling, on July 6, 1997.

The company has transferred its registered office to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 23, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 269 of April 23, 1998.

- The company's capital is set at seven hundred and sixteen thousand Swiss Francs (CHF 716,000.-) represented by seven hundred and sixteen (716) common shares of a par value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The appearing party as sole shareholder of the company hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company ALBENGA LUXEMBOURG, S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for and that the sole shareholder hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to itself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- it grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five (5) years in L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

In faith of which We, the undersigned notary set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergencies between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

SIDINVEST LIMITED, une société ayant son siège social à Villa Calpe, Buttonwood, Elbow Cay, Abaco, Bahamas, ici représentée par Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 août 2004,

laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination ALBENGA LUXEMBOURG, S.à r.l., R. C. B n° 62.645, avec siège social à Luxembourg.

- La société a été constituée à Curaçao (Antilles Néerlandaises) sous la dénomination de ALBENGA HOLDING CURACAO N.V. suivant acte reçu par le notaire Jacob Adriaan Schiltkamp, notaire de résidence à Curaçao en date du 3 mars 1983. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Wilhelmus Maria Thesseling, notaire de résidence à Curaçao en date du 6 juillet 1997.

La société a transféré son siège social vers le Luxembourg suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 269 du 23 avril 1998.

- Le capital social de cette société est fixé à sept cent seize mille francs suisses (CHF 716.000,-) représenté par sept cent seize (716) parts ordinaires d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Par la présente la comparante en qualité d'associée unique prononce la dissolution de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société ALBENGA LUXEMBOURG, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Theisen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, vol. 1445, fol. 98, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(072302.3/230/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

MONTEROSSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.217.

—
Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 août 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071277.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

RAMACOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 52.792.

—
EXTRAIT

Décision de l'associé unique du 13 juillet 2004

La soussignée:

- la société LARAIMO S.A., représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean-Claude Legendre, seul associé de la société, ayant pris connaissance des comptes annuels au 31 décembre 2003, a pris ce jour les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels au 31 décembre 2003 sont approuvés.

2. Le bénéfice de l'exercice de EUR 169.960,33 est reporté à nouveau.

3. Décharge est donnée à Monsieur Jean-Claude Legendre pour l'exercice de son mandat pour l'exercice sous revue.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour RAMACOR, S.à r.l.

Signature

Décision de l'associé unique du 13 juillet 2004

La soussignée:

la société LARAIMO S.A., représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean-Claude Legendre, seul associé de la société, ayant pris connaissance des comptes annuels au 31 décembre 2003, a pris ce jour les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 montrant au total de bilan de EUR 2.107.093,04 et un bénéfice de EUR 169.960,33 sont approuvés.

Deuxième résolution

Le bénéfice de l'exercice est porté sur les résultats reportés.

Troisième résolution

Décharge est donnée à Monsieur Jean-Claude Legendre pour l'exercice de son mandat de gérant pour l'exercice sous revue.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2004.

LARAIMO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08167. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071354.2//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.508.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of August.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN E-COMMERCE FUND, registered under number LP6458, with registered office at 5, Princes Gate, London SW 71 QJ,

here represented by Mr Gilles du Roy, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on August 23, 2004.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A. R.C. B Number 77.508, was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated August 7, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 78 of February 2, 2001.

- The corporate share capital of the company is set at thirty-one thousand (31,000.-) euro, divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten (10.-) euro each, entirely subscribed and fully paid-in;

- The appearing party has become the owner of all the shares of the company EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A.;

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the company EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A.; with immediate effect;

- The appearing party declares that it has knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company.

The appearing party as liquidator of the company EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for and that the sole shareholder is vested with all the assets and that he hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date;

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A. was dissolved.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year hereinbefore mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN E-COMMERCE FUND, enregistrée sous le numéro LP6458, avec siège social au 5, Princes Gate, Londres SW 71 QJ,

ici représentée par Monsieur Gilles du Roy, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 23 août 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG(5) S.A., R.C. B numéro 77.508, fut constituée par acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 78 du 2 février 2001;

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille (31.000,-) euros divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A. avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. du Roy, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, vol. 144S, fol. 98, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(072300.3/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

WARNER MUSIC INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 99.742.

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company WMG ACQUISITION CORP., registred under number 68-0576630, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilwington, Delaware 19801,

duly represented by Mr Pierre Metzler, lawyer residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on August 19, 2004.

The said proxy after having been signed ne varietur by the mandatory of the appearing person and by the undersigned notary will remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid WMG ACQUISITION CORP. is the sole partner of the company WARNER MUSIC INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg trade register, section B, number 99.742, hereafter referred to as the «Company», incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated February 25, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 488 dated May 10, 2004.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole partner of the Company:

First resolution

The sole partner resolves to amend article 11 of the Company's Articles of Association, which shall henceforth be read as follows:

«**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or where there is more than one manager, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, where there is more than one manager, by the joint signature of a manager having A-signatory power and a manager having B-signatory power.

The manager, or where there is more than one manager, the board of managers, may sub-delegate its powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or where there is more than one manager, the board of managers, will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case where there is more than one manager, meetings of the boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by a majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.»

Second resolution

The sole partner resolves to change the Company's financial year end from November 30 to September 30, so that the financial year which began on the date of incorporation of the company, namely February 23, 2004 shall end on September 30, 2004, and that the following financial year will begin on October 1, 2004 and will end on September 30, 2005.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 16 of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 16.** The Company's financial year begins on October first of each year and ends on September thirtieth of the following year.»

Fourth resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 17 of the Company's Articles of Association, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 17.** Each year, as of the thirtieth of September, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and which will be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and the debts of the manager(s) towards the Company.»

Fifth resolution

The sole partner acknowledges the resignation of Mrs Anne-Louise Mansbridge, Senior Vice President, Law & Corporate Affairs, professionally residing at WARNER MUSIC INTERNATIONAL SERVICES LTD, 83, Baker Street, London, W1M 2LA, from her mandate as manager of the Company having A-signatory power, with effect as at the date of the receipt of her letter of resignation by the board of managers of the Company, namely on August 17, 2004, and, by special vote, resolves to grant full discharge to Mrs Anne-Louise Mansbridge with respect to the execution of her mandate as manager of the Company.

Sixth resolution

The sole partner resolves to appoint Mr Jos de Raaij, Corporate Controller, born in Renkum, The Netherlands, on November 4, 1951, professionally residing at WARNER MUSIC GROUP INC., 75, Rockefeller Plaza, New-York, NY 10019, United States of America, as manager of the Company having A-signatory power, with effect as at the date of resignation of Mrs Anne-Louise Mansbridge.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq août.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société WMG ACQUISITION CORP., enregistrée sous le numéro 68-0576630, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

dûment représentée par Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 août 2004,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée WMG ACQUISITION CORP. est l'associée unique de la société WARNER MUSIC INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 99.742, ci-après dénommée la «Société», constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 488 en date du 10 mai 2004.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 11 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social, pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, s'il y a plus d'un gérant, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, s'il y a plus d'un gérant, par la signature conjointe d'un gérant ayant pouvoir de signature A et d'un gérant ayant pouvoir de signature B.

Le gérant ou, s'il y a plus d'un gérant, le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, s'il y a plus d'un gérant, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Dans le cas où il y a plus d'un gérant, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la fin de l'année sociale de la Société du 30 novembre au 30 septembre, de sorte que l'année sociale qui a commencé le jour de la constitution, soit le 23 février 2004 se terminera le 30 septembre 2004, et que l'année sociale suivante commencera le 1^{er} octobre 2004 et se terminera le 30 septembre 2005.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 16 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 17 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** Chaque année, avec effet au trente septembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.»

Cinquième résolution

L'associée unique prend acte de la démission de Madame Anne-Louise Mansbridge, «Senior Vice President», Law & Corporate Affairs, demeurant professionnellement à WARNER MUSIC INTERNATIONAL SERVICES LTD, 83, Baker Street, London, W1M 2LA, de son mandat de gérante de la Société ayant un pouvoir de signature A, avec effet au jour de la réception de sa lettre de démission par le conseil de gérance de la Société, soit le 17 août 2004, et, par vote spécial, décide de donner décharge pleine et entière à Madame Anne-Louise Mansbridge pour l'exécution de son mandat de gérante de la Société.

Sixième résolution

L'associée unique décide de nommer Monsieur Jos de Raaij, «Corporate Controller», né à Renkum, Pays-Bas, le 4 novembre 1951, demeurant professionnellement à WARNER MUSIC GROUP INC., 75, Rockefeller Plaza, New-York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique, gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A, avec effet au jour de la démission de Madame Anne-Louise Mansbridge.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Metzler, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, vol. 144S, fol. 97, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(072305.3/230/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

WARNER MUSIC INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 99.742.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1097 du 25 août 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(072306.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS HOLDING S.A. (I.I.P.R. HOLDING S.A.),
Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.896.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-third of August.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Carl Leonard Palmer, investment manager, born in Massachusetts, USA, on May 3, 1950, residing Devonshire Pl Boston MA 02109, USA,

here represented by Mr Benoît Nasr, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Boston, Massachusetts, on August 7, 2004.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS HOLDING S.A. (I.I.P.R. HOLDING S.A.) R. C. B Number 75.896, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated May 15, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 670 of September 19, 2000.

- The corporate share capital of the company is set at thirty-one thousand (31,000.-) euro, divided into three thousand one hundred (3,100) shares without par value, entirely subscribed and fully paid-in;

- The appearing party has become the owner of all the shares of the company INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS HOLDING S.A. (I.I.P.R. HOLDING S.A.);

- The appearing party as sole shareholder and final economic beneficiary of the operation resolves to dissolve the company INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS HOLDING S.A. (I.I.P.R. HOLDING S.A.) with immediate effect;

- The appearing party declares that it has knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company;

The appearing party as liquidator of the company INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS HOLDING S.A. (I.I.P.R. HOLDING S.A.) declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for and that the sole shareholder is vested with all the assets and that he hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date;

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years at the registered office of the dissolved company, presently at L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary two bearer share certificates which were immediately lacerated.

Upon these facts the notary stated that the company INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS HOLDING S.A. (I.I.P.R. HOLDING S.A.) was dissolved.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year hereinbefore mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois août.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Carl Leonard Palmer, «investment manager», né le 3 mai 1950 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant Devonshire PI Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Monsieur Benoît Nasr, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, Massachusetts, le 7 août 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS HOLDING S.A. (I.I.P.R. HOLDING S.A.), R. C. B numéro 75.896, fut constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 670 du 19 septembre 2000;

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille (31.000,-) euros divisé en trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS HOLDING S.A. (I.I.P.R. HOLDING S.A.).

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la société INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS HOLDING S.A. (I.I.P.R. HOLDING S.A.) avec effet immédiat;

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS HOLDING S.A. (I.I.P.R. HOLDING S.A.) déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

- Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS HOLDING S.A. (I.I.P.R. HOLDING S.A.).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Nasr, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, vol. 144S, fol. 92, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(072304.3/230/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS HOLDING S.A. (I.I.P.R. HOLDING S.A.),
Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 75.896.

Les comptes de clôture au 23 août 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06736, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(072303.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

KoSa HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.933.578.750,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 100.560.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du gérant unique de la Société prises en date du 19 août 2004, que le siège social de la Société est transféré au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, et ce avec effet à partir du 1^{er} septembre 2004.

Münsbach, le 25 août 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071321.3/556/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

BURDI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 37.950.

—
Assemblée générale extraordinaire du 11 août 2004

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BURDI HOLDING S.A., avec siège social à L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Elisabeth Decons, négociante en vins, demeurant à F-33570 Les Artigues de Lussac, Gironde.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Justin Dostert, indépendant, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Louis Trocard, viticulteur, demeurant à F-33570 Les Artigues de Lussac, Gironde.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

La présidente expose et l'assemblée constate:

- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Nominations statutaires.

2.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Madame Elisabeth Decons à la fonction d'administrateur-délégué.

3.- Divers.

- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée procède à la nomination d'un nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

a) Monsieur Jean-Louis Trocard, viticulteur, né à Libourne, (France), le 15 mars 1952, demeurant à F-33570 Les Artigues de Lussac, Gironde, (France);

b) Madame Elisabeth Decons, négociante en vins, née à Toulon, (France), le 7 octobre 1952, épouse de Monsieur Jean-Louis Trocard, demeurant à F-33570 Les Artigues de Lussac, Gironde, (France);

c) Monsieur Benoît Trocard, viticulteur, né à Libourne, (France), le 3 septembre 1978, demeurant à F-33000 Bordeaux, 23, rue St Jeunesse, (France).

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Justin Dostert, né à Luxembourg, le 1^{er} janvier 1939, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération, comme commissaire aux comptes de la société.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Cinquième résolution

L'assemblée décide donner pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Elisabeth Decons, prénommée.

Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs lui conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BURDI HOLDING S.A., délibérant valablement, décide de nommer Madame Elisabeth Decons, à la fonction d'administrateur-délégué, laquelle pourra valablement engager la société en toutes circonstances par sa seule signature, sauf pour ce qui est expressément réservé par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Strassen, le 11 août 2004.

Pour avis sincère et conforme

Signatures

(071313.3/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

COLVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 20.219.

L'an deux mille quatre, le douze août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLVILLE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 20.219,

constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 février 1983, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 87 du 29 mars 1983, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Francis Kessler en date du 29 juin 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 242 du 12 septembre 1988;

- suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 18 avril 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 357 du 25 septembre 1994;

- suivant acte reçu par le même notaire Georges d'Huart en date du 19 mars 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 367 du 9 juillet 1997,

ayant un capital social de quinze millions francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-), entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Spadafora, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 2004, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (EUR 371.840,29).

3.- Réduction du capital social à concurrence du montant de huit cent quarante euros vingt-neuf cents (EUR 840,29) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (EUR 371.840,29) au montant de trois cent soixante et onze mille euros (EUR 371.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de trois cent soixante et onze mille euros (EUR 371.000,-) est divisé en trois mille sept cent dix (3.710) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

6.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 2004, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (EUR 371.840,29).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide une réduction du capital social à concurrence du montant de huit cent quarante euros vingt-neuf cents (EUR 840,29) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (EUR 371.840,29) au montant de trois cent soixante et onze mille euros (EUR 371.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de trois cent soixante et onze mille euros (EUR 371.000,-) est divisé en trois mille sept cent dix (3.710) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à trois cent soixante et onze mille euros (EUR 371.000,-), divisé en trois mille sept cent dix (3.710) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, S. Spadafora, E. Mantilaro, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 13 août 2004, vol. 358, fol. 8, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 août 2004.

H. Beck.

(071308.3/201/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

COLVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 août 2004.

H. Beck

Notaire

(071309.3/201/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

RAMACOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Braganec.
R. C. Luxembourg B 52.792.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(071344.3/3258/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.509.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of August.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN E-COMMERCE FUND, registered under number LP6458, with registered office at 5, Princes Gate, London SW 71 QJ,

here represented by Mr Gilles du Roy, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on August 23, 2004.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A. R.C. B Number 77.509, was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated August 7, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 78 of February 2, 2001.

- The corporate share capital of the company is set at thirty-one thousand (31,000.-) euro, divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten (10.-) euro each, entirely subscribed and fully paid-in;

- The appearing party has become the owner of all the shares of the company European E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A.;

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the company EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A.; with immediate effect;

- The appearing party declares that it has knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company.

The appearing party as liquidator of the company EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for and that the sole shareholder is vested with all the assets and that he hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date;

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A. was dissolved.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year hereinbefore mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN E-COMMERCE FUND, enregistrée sous le numéro LP6458, avec siège social au 5, Princes Gate, Londres SW 71 QJ,

ici représentée par Monsieur Gilles du Roy, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 23 août 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A., R.C. B numéro 77.509, fut constituée par acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 78 du 2 février 2001;

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille (31.000,-) euros divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société European E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A. avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. du Roy, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, vol. 144S, fol. 98, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(072301.3/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

WARNER MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 99.619.

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company WMG ACQUISITION CORP., registred under number 68-0576630, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilwington, Delaware 19801,

duly represented by Mr Pierre Metzler, lawyer residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on August 19, 2004.

The said proxy after having been signed ne varietur by the mandatory of the appearing person and by the undersigned notary will remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid WMG ACQUISITION CORP. is the sole partner of the company WARNER MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg trade register, section B, number 99.619, hereafter referred to as the «Company», incorporated by a deed of Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated February 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 472 dated May 5, 2004, amended by a deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated February 27, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 485 dated May 8, 2004.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole partner of the Company:

First resolution

The sole partner resolves to change the Company's financial year end from November 30 to September 30, so that the financial year which began on the date of incorporation of the company, namely February 23, 2004 shall end on September 30, 2004, and that the following financial year will begin on October 1, 2004 and will end on September 30, 2005.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 16 of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 16.** The Company's financial year begins on October first of each year and ends on September thirtieth of the following year.»

Third resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 17 of the Company's Articles of Association, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 17.** Each year, as of the thirtieth of September, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and which will be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and the debts of the manager(s) towards the Company.»

Fourth resolution

The sole partner acknowledges the resignation of Mrs Anne-Louise Mansbridge, Senior Vice President, Law & Corporate Affairs, professionally residing at Warner Music International Services Ltd, 83, Baker Street, London, W1M 2LA, from her mandate as manager of the Company having A-signatory power, with effect as at the date of the receipt of her letter of resignation by the board of managers of the Company namely on August 17, 2004, and, by special vote, resolves to grant full discharge to Mrs Anne-Louise Mansbridge with respect to the execution of her mandate as manager of the Company.

Fifth resolution

The sole partner resolves to appoint Mr Jos de Raaij, Corporate Controller, born in Renkum, The Netherlands, on November 4, 1951, professionally residing at Warner Music Group Inc., 75, Rockefeller Plaza, New York, NY 10019, United States of America, as manager of the Company having A-signatory power, with effect as at the date of resignation of Mrs Anne-Louise Mansbridge.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq août.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société WMG ACQUISITION CORP., enregistrée sous le numéro 68-0576630, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

dûment représentée par Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 août 2004,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée WMG ACQUISITION CORP. est l'associée unique de la société WARNER MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 99.619, ci-après dénommée la «Société», constituée par un acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 472 en date du 4 mai 2004, modifiée par acte de Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 485 en date du 8 mai 2004.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la fin de l'année sociale de la Société du 30 novembre au 30 septembre, de sorte que l'année sociale qui a commencé le jour de la constitution, soit le 23 février 2004 se terminera le 30 septembre 2004, et que l'année sociale suivante commencera le 1^{er} octobre 2004 et se terminera le 30 septembre 2005.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 16 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 17 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** Chaque année, avec effet au trente septembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.»

Quatrième résolution

L'associée unique prend acte de la démission de Madame Anne-Louise Mansbridge, «Senior Vice President», Law & Corporate Affairs, demeurant professionnellement à Warner Music International Services Ltd, 83, Baker Street, London, W1M 2LA, de son mandat de gérante de la Société ayant un pouvoir de signature A, avec effet au jour de la réception de sa lettre de démission par le conseil de gérance de la Société, soit le 17 août 2004, et, par vote spécial, décide de donner décharge pleine et entière à Madame Anne-Louise Mansbridge pour l'exécution de son mandat de gérante de la Société.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de nommer Monsieur Jos de Raaij, «Corporate Controller», né à Renkum, Pays-Bas, le 4 novembre 1951, demeurant professionnellement à Warner Music Group Inc., 75, Rockefeller Plaza, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique, gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A, avec effet au jour de la démission de Madame Anne-Louise Mansbridge.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Metzler, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, vol. 1445, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(072307.3/230/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

WARNER MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 99.619.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°1096 du 25 août 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(072308.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING,**Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 75.032.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2004

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2003 a nommé les Administrateurs jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en juin 2005:

- Monsieur Christian Beyeler, Directeur GERIFONDS S.A., demeurant à Lausanne, Suisse (Président);
- Monsieur Nicolas Biffiger, Sous-Directeur GERIFONDS S.A., demeurant à Bienne, Suisse (Vice-Président);
- Madame Susan Aschbacher, Sous-Directrice BANQUE CANTONALE VAUDOISE, demeurant à Commugny, Suisse (Administrateur);
- Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Foetz, Luxembourg (Administrateur).

L'Assemblée Générale confirme la désignation de la société KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises de la Société de Gestion et comme réviseur d'entreprises du Fonds Commun de Placement BCV DYNAMIC FLOOR FUND pour l'exercice clôturant au 31 mars 2005.

Pour GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071665.3/1122/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.,**Société en Commandite par Actions.**Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 89.590.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.

P. van Denzen

Gérant B

(071283.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

PARFINGLOBE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 80.413.

En date du 26 mai 2004, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ont démissionné de leur mandat d'Administrateurs de la société avec effet au 25 juin 2004.

En date du 26 mai 2004, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a démissionné de son mandat d'Administrateur-Délégué de la société avec effet au 25 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. / FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures / Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06408. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(071294.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

PARFINGLOBE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 80.413.

Conformément à l'Article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue le 10 janvier 2001 pour une durée indéterminée entre les sociétés:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, R.C. B 15.302

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

PARFINGLOBE HOLDING S.A.

Luxembourg, R.C. B 80.413

Luxembourg, le 23 août 2004.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06409. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(071297.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

MASKIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 49.135.

S.C CENTER AL STAD dénonce avec effet immédiat le siège social de MASKIT, S.à r.l. à son adresse 4-5 rue de la loge L-1945 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 août 2004.

S.C CENTER AL STAD

L. Nilles

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06670. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(071328.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

COMPAGNIE DE L'OURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.844.975,-.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 79.539.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juillet 2004**Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte du décès du membre du Conseil de Gérance, M. Piero Rigazio, et décide de ne pas le remplacer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE DE L'OURS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071332.3/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.314.

In the year two thousand four, on the sixth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, with professional address in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., a société anonyme, with its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 78.314, by virtue of a decision taken by the board of directors of the said company in its meeting held with effect as at July 29th, 2004,

which decision, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements.

1) The société anonyme ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., with its registered office in Luxembourg, was incorporated in form of a «société à responsabilité limitée» by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on October 13, 2000, published in the Mémorial C number 264 of April 12, 2001. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on May 26, 2004, not yet published,

and has now a subscribed and fully paid in capital of twenty-two million eight hundred forty thousand five hundred eighty-five US Dollars and twenty cents (22,840,585.20 USD) represented by two million four hundred and five thousand thirty-six (2,405,036) Common Shares without nominal value and by thirty-five thousand six hundred and two (35,602) Common Redeemable Shares without nominal value.

2) The article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorised share capital of the Company is set at thirty million seven hundred and sixty-seven thousand one hundred US dollars (30,767,100 USD) to be represented by up to eleven million seven hundred and thirty-two thousand four hundred and ninety-nine (11,732,499) authorised Common Shares and up to one hundred thousand (100,000) authorised Common Redeemable Shares and up to one hundred thousand (100,000) Class B shares, one hundred thousand (100,000) authorised Class C shares and (100,000) authorised Class D shares (Common Shares, Common Redeemable shares, Class B shares, Class C shares and Class D shares to be collectively referred to as the «Shares» and the holders of such Shares are collectively referred to as the «Shareholders».)»

3) Pursuant to paragraphs 5 to 7 of the article 5 of the articles of incorporation and with respect to options granted to some directors by the Company in accordance with stock option plan of December 3, 2003, and February 6, 2004, the board of directors, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of two hundred fifty-four thousand nine hundred twenty-six US dollars and fifty cents (254,926.50 USD) in order to raise it from its present amount of twenty-two million eight hundred and forty thousand five hundred and eighty-five US dollars and twenty cents (22,840,585.20 USD) to twenty-three million ninety-five thousand five hundred eleven US dollars and seventy cents (23,095,511,70 USD) by the issuance of eleven thousand eight hundred twenty-nine (11,829) new Common Shares without nominal value, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

Thereupon, Mr Pierre Lentz, prenamed, declares that the board of directors has accepted the subscription of a total of eleven thousand eight hundred twenty-nine (11,829) new Common Shares without nominal value following the exercise of the options.

Each of eleven thousand eight hundred twenty-nine (11,829) new Common Shares has been paid in by cash payments.

The result is that as of now the company has at its disposal the total amount of two hundred fifty-four thousand nine hundred twenty-six US dollars and fifty cents (254,926.50 USD) as was certified to the notary executing this deed who expressly bears witness hereto.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 2 of the articles of incorporation will be amended and read as follows:

«**Art. 5, paragraph 2.** The issued share capital of the Company is set at twenty-three million ninety-five thousand five hundred eleven US dollars and seventy cents (23,095,511.70 USD) represented by two million four hundred sixteen thousand eight hundred sixty-five (2,416,865) Common shares without nominal value and by thirty-five thousand six hundred and two (35,602) Common Redeemable Shares without nominal value.»

Costs

For the purposes of the registration, the sum of two hundred fifty-four thousand nine hundred twenty-six US dollars (254,926.50 USD) is valued at EUR 211,166.48.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately five thousand euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société anonyme ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 78.314, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société dans sa réunion tenue le 29 juillet 2004,

laquelle décision restera annexée aux présentes après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 264 du 12 avril 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 mai 2004, non encore publié,

et a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré de vingt-deux millions huit cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US et vingt cents (22.840.585,20 USD), représenté par deux millions quatre cent cinq mille trente-six (2.405.036) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et par trente-cinq mille six cent deux (35.602) actions ordinaires rachetables sans désignation de valeur nominale.

2) L'article cinq alinéa 1^{er} des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à trente millions sept cent soixante-sept mille cent dollars US (30.767.100 USD) représenté par un maximum de onze millions sept cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (11.732.499) actions ordinaires et jusqu'à cent mille (100.000) actions ordinaires rachetables et jusqu'à cent mille (100.000) actions de catégorie B, cent mille (100.000) actions de catégorie C et (100.000) actions de catégorie D (les actions ordinaires, actions de catégorie B, actions de catégorie C et actions de catégorie D seront collectivement dénommées «actions», tandis que les détenteurs de telles actions seront collectivement dénommés «actionnaires»).»

3) Conformément aux dispositions des alinéas 5 à 7 de l'article 5 des statuts et en référence aux options accordées à certains directeurs de la société conformément au stock option plan du 3 décembre 2003 et du 6 février 2004, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante-quatre mille neuf cent vingt-six dollars US et cinquante cents (254.926,50 USD) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux millions huit cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US et vingt cents (22.840.585,20 USD) à vingt-trois millions quatre-vingt-quinze mille cinq cent onze dollars US et soixante-dix cents (23.095.511,70 USD) par l'émission de onze mille huit cent vingt-neuf (11.829) actions ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale, sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Monsieur Pierre Lentz, prénommé, déclare que le conseil d'administration a accepté la souscription des onze mille huit cent vingt-neuf (11.829) actions ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale suivant l'exercice des options.

Chacune des onze mille huit cent vingt-neuf (11.829) actions ordinaires nouvelles a été entièrement libérée par paiement en espèces.

En conséquence, la société a dès à présent à sa disposition, le montant total de deux cent cinquante-quatre mille neuf cent vingt-six dollars US et cinquante cents (254.926,50 USD), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

4) A la suite de cette augmentation de capital, le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5, alinéa 2.** Le capital social est fixé à vingt-trois millions quatre-vingt-quinze mille cinq cent onze dollars US et soixante-dix cents (23.095.511,70 USD) représenté par deux millions quatre cent seize mille huit cent soixante-cinq (2.416.865) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et par trente-cinq mille six cent deux (35.602) actions ordinaires rachetables sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de deux cent cinquante-quatre mille neuf cent vingt-six dollars US et cinquante cents (254.926,50 USD) est évalué à EUR 211.166,48.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ cinq mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, vol. 144S, fol. 81, case 10. – Reçu 2.111,66 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

J. Elvinger.

(072174.3/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ARHS DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 92.986.

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARIS DEVELOPMENTS S.A., ayant son siège social situé à L-2419 Luxembourg, 29, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 92.986, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 du 27 mai 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte en date du 7 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 838 du 14 août 2003, et du 21 juillet 2004 en voie de publication.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire et l'Assemblée choisit comme Scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et/ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. Que dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente Assemblée, sans convocation préalable.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale de la société «du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année» à «du 1^{er} août au 31 juillet de chaque année»,
2. Modification afférente des articles 18 et 19 des statuts,
3. Divers

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale des actionnaires prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de modifier l'année sociale de la société, qui s'étend actuellement du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, pour la fixer du 1^{er} août au 31 juillet de chaque année.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide en conséquence que, à titre exceptionnel et transitoire, la première clôture au 31 juillet aura lieu au 31 juillet 2004 de sorte que cet exercice aura une durée de 7 mois.

En outre, elle décide de déplacer la date de l'assemblée générale ordinaire au 1^{er} jeudi du mois de décembre et pour la première fois en décembre 2004 pour délibérer sur les comptes arrêtés au 31 juillet 2004.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de modifier les premiers paragraphes des articles 16 et 19 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 16. (premier paragraphe)

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} jeudi du mois de décembre à 14.00 heures.

Art. 19. (premier paragraphe)

L'année sociale commence le premier août et finit le 31 juillet de l'année suivante.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 66, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(072180.3/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

KoSa INVESTMENTS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 259.762.975,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 100.566.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du gérant unique de la Société prises en date du 19 août 2004, que le siège social de la Société est transféré au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, et ce avec effet à partir du 1^{er} septembre 2004.

Münsbach, le 25 août 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071323.3/556/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

LARAIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 88.941.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(071345.3/3258/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

LARAIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 88.941.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue au siège social le 13 juillet 2004**Résolutions à publier*

Après délibération, le Conseil prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels au 31 décembre 2003 sont approuvés.

2. La perte de l'exercice de EUR 92.494,565 est reportée à nouveau.

3. Décharge entière et sans réserve est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice sous revue.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour LARAIMO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071359.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

NT HUMAN SERVICES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 98.030.

Avec effet au 30 juillet 2004, la société MONTEREY SERVICES S.A., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Moysse Dargaa, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

A. Galassi / J.-P. Aversa

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071364.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**HORSAM SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. MICROPRODUCTS S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.822.

L'an deux mille quatre, le trois août,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MICROPRODUCTS S.A. ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 73.822, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 janvier 2000, publié au Mémorial C, numéro 267 du 7 avril 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à Bereldange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale en HORSAM SERVICES S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Ajout d'un nouvel alinéa entre les alinéas 2 et 3 de l'article 4 des statuts avec la teneur suivante:

«La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes.»

3) Acceptation de la démission de Messieurs Franco De Carli et Flavio Lepori comme administrateurs de la société et nomination en leur remplacement de Messieurs Gerhard Nellinger et Raymond Gatto.

4) Acceptation de la démission de FIDUCIARIA CAVERZASIO, Via Somaini 5, CH-6900 Lugano, comme commissaire aux comptes et nomination en son remplacement de Madame Claudine Van Hal.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (32.000,- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en HORSAM SERVICES S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HORSAM SERVICES S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa entre les alinéas 2 et 3 de l'article 4 des statuts avec la teneur suivante:

«La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Messieurs Franco De Carli et Flavio Lepori comme administrateurs de la société et nomme en leur remplacement Messieurs Gerhard Nellinger, administrateur de sociétés, né à Trèves, le 22 avril 1949, demeurant à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen et Raymond Gatto, employé privé, né à Charleroi, le 1^{er} mars 1950, demeurant au 23, rue de la Gare, L-8066 Bertrange.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de FIDUCIARIA CAVERZASIO, Via Somaini 5, CH-6900 Lugano, comme commissaire aux comptes au 23, rue de l'Ecole, L-5431 Lenningen.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Ragazzoni, N. Thoma, G. Streff, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, vol. 144S, fol. 73, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

P. Frieders.

(071425.3/212/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

TASL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 94.933.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(071350.3/3258/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

REDELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 60.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03746, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REDELUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(071383.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

REDELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 60.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03747, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REDELUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(071384.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

PARS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 34.314.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FALKINER LIMITED, avec siège social à Jonsim Place 228, 3/Floor, Queen's Road East, Wanchai, Hong Kong, ici représentée par Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 9 juillet 2004, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme PARS FINANCIAL S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 34.314, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1990, publié au Mémorial C, numéro 11 du 12 janvier 1991 et que les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mai 2002, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 705 du 8 juillet 2004.

II) Que le capital social est fixé à cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euros quatre-vingt-dix cents (516.456,90 €) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III) Que FALKINER LIMITED, préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société PARS FINANCIAL S.A., préqualifiée.

IV) Que de ce fait et par la volonté expresse de l'actionnaire unique de procéder à la dissolution, ladite société PARS FINANCIAL S.A., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

V) Que l'actionnaire unique, préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de PARS FINANCIAL S.A. est réglé et que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

VI) Que les documents sociaux de la société PARS FINANCIAL S.A. seront conservés pendant une période de cinq ans au siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, vol. 144S, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

P. Frieders.

(071440.3/212/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

DIE BRILLE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 7-9, rue de Trèves.

H. R. Luxemburg B 94.005.

—
Protokoll der Gesellschafterversammlung der DIE BRILLE, S.à r.l. vom 30. Juni 2004

Unter Verzicht auf Form und Fristen sind die Gesellschafter der DIE BRILLE, S.à r.l. zusammengetreten und haben folgende Beschlüsse gefasst und bestätigt:

Ab dem 1. Juli 2004 wird Herr Jakob Breuer, geb. am 27. Februar 1978 in Trier, wohnhaft in Euchariusstr. 4, D-54290 Trier, zum administrativen Geschäftsführer der DIE BRILLE, S.à r.l. bestellt. Er übernimmt die Funktionen, die bis dahin Herr Wolfgang Breuer innehatte. Die Gesellschafter beschliessen zudem die Löschung von Herrn Wolfgang Breuer aus dem Handelsregister.

Grevenmacher, den 30. Juni 2004.

R. Oeffling / B. Breuer / J. Breuer / P. Breuer / C. Breuer.

DIE BRILLE am Rathaus, G.m.b.H.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071378.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

SARA ASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 56.412.

- Constituée par acte passé par-devant Maître Norbert Müller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 637 du 7 décembre 1996, modifiée par acte du même notaire, en date du 10 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 634 du 6 décembre 1996.

Assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2004

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société SARA ASSUR S.A., tenue au siège social en date du 15 juillet 2004, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2002:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que du rapport de gestion et du commissaire aux comptes.

2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs (Monsieur André De Bast, Monsieur Franck De Bast et Madame Aurore De Bast) et au commissaire (FIDUCIAIRE FIBETRUST) pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2002.

3. Le bénéfice de l'exercice de EUR 4.268,73 est affecté comme suit:

- Réserve légale: EUR 109,44
- Résultats reportés: EUR 4.159,29

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SARA ASSUR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04601. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(071877.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

HILL EUROPA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 45.598.

- La société a été constituée en date du 28 octobre 1993 par acte passé par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 13 du 14 janvier 1994, modifiée par acte devant le même notaire, en date du 15 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 283 du 10 juin 1996, modifiée par acte passé par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 185 du 14 avril 1997.

Assemblée Générale Ordinaire du 13 août 2004

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société HILL EUROPA AG., tenue au siège social en date du 13 août 2004, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 ainsi que des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

2. Décharge pleine et entière a été accordée au conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes.

3. La perte de l'exercice 2002 de EUR 53.931,95 est reportée à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HILL EUROPA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04603. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(071880.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

AACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 88.833.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(071351.3/3258/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

53517

SMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.059.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 16 août 2004

Première résolution

L'assemblée décide de résilier le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Gustaaf Saeys avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix de nommer comme Commissaire aux Comptes remplaçant Madame Evy Vandennecke, demeurant à B-8200 Brugge, Vaartdijkstraat, 36 A, en Belgique.

Le mandat de Madame Evy Vandennecke prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide de résilier le mandat d'administrateur de Monsieur Gustaaf Saeys avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix de nommer comme administrateur remplaçant la société GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège est situé au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Marc Schintgen.

Le mandat d'administrateur de GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. commence le 16 août 2004 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SMAC S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071912.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

FOSCA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1023 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.539.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 24 août 2004 que:

- Monsieur Henry Kelly est démis de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Gérard Becquer, né en France le 29 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, est nommé en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Madame Pascale Nutz, née en France le 7 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, est nommée en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour FOSCA FINANCE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071958.3/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

GRAYSTONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.961.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05523, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071373.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

53518

M.A.F. CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8392 Nospelt, 22, rue Simmerschmelz.
R. C. Luxembourg B 42.715.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le lundi 9 août 2004 à partir de 17.00 heures au siège social que:

1. Les associés donnent décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants.
2. Sont nommés aux fonctions d'administrateurs de la société, en remplacement des administrateurs sortants et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004:

- 1) Madame Mireille Fervail, comptable, demeurant à L-8392 Nospelt, 22, rue Simmerschmelz,
- 2) Monsieur Louis Fervail, retraité, demeurant à B-8420 De Haan, 49C, Pater Vandemoerelaan, et
- 3) Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

3. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004:

la société LUX-AUDIT S.A., établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour M.A.F. CONSULT S.A.

M. Fervail

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03846. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071756.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

MERCHANT FINANCIAL PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.177.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 août 2004 que:

- La démission de Sylviane Dummong-Kemp des fonctions de commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2004;

- Est nommée nouveau commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2004, la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts-comptables, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010;

- Les mandats des administrateurs cités ci-après sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010:

- * Monsieur Adriaan De Feijter, né le 12 avril 1939 à Axel (Pays-Bas), demeurant au 3, rue de Bridel à L-7344 Steinsel;
- * Monsieur Germain Turpel, né le 3 avril 1964 à Luxembourg, demeurant au 20, rue du Parc à L-3542 Dudelange;
- * Monsieur Jean-Marie Kontz, né le 17 octobre 1950 à Dudelange, demeurant au 36, rue Dicks à L-3348 Dudelange.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071736.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

ROMANEE CONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.059.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05916, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour ROMANEE CONTE S.A.

Société Anonyme

C. Speecke

Administrateur

(071450.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.494.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 août 2004 à 10.00 heures au siège social

Deuxième résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Pier Giorgio Barlassina de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, M. Diego Fiorentini, demeurant à Milan, Italie, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071792.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
H. R. Luxemburg B 94.069.

—
Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 17. November 2003

Herrn Jean-Stéphane Lévêques, diplômé en gestion d'entreprise, geboren in Bénouville Calvados in Frankreich, am 15. Dezember 1970, wohnhaft in D-82256 Fürstfeldbrueck, Ludwigstrasse 8, wurde Prokura erteilt, zusammen mit einem Geschäftsführer oder einem Prokuristen, die Geschäfte und Rechtshandlungen vorzunehmen, die der Betrieb des Unternehmens mit sich bringt. Die Vollmacht erstreckt sich nicht auf folgende Geschäfte:

- Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken,
- Eingehen von Wechselverbindlichkeiten,
- Aufnahme und Gewährung von Darlehen,
- Prozessführung,
- Abschluss von Arbeitsverträgen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Januar 2004.

Für HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

R. Diederich

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071866.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

MENUISERIE RONKAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 115C, rue de Leudelange.
R. C. Luxembourg B 44.884.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2004, enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2004, vol. 144S, fol. 74, case 1, que l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée MENUISERIE RONKAR, S.à r.l., avec siège social à L-8079 Bertrange, 115c, rue de Leudelange, est modifié comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de mille deux cent quarante euros (EUR 1.240,-) chacune, intégralement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Michel Ronkar-Dury, maître-menuisier, demeurant à L-2132 Luxembourg, 11, avenue Marie-Thérèse, vingt-cinq parts sociales	25
2. Madame Marianne Keiffer-Ronkar, employée privée, demeurant à L-6961 Senningen, 3A, rue du Wangert, vingt-cinq parts sociales	25
3. Madame Annette Lucas-Ronkar, institutrice, demeurant à L-9350 Bastendorf, 13, am Biedemchen, vingt-cinq parts sociales	25
4. Monsieur Michel Ronkar junior, maître-menuisier, demeurant à L-8077 Bertrange, 203, route de Luxembourg, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Il résulte dudit acte du 5 août 2004, que suite à la démission de Monsieur Michel Ronkar-Dury, prénommé, de ses fonctions de gérant de la société, décharge a été donnée au gérant démissionnaire.

Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Marianne Keiffer-Ronkar, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlessler.

(071556.3/227/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

MENUISERIE RONKAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 115C, rue de Leudelage.

R. C. Luxembourg B 44.884.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlessler.

(071557.3/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

IMAGOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

R. C. Luxembourg B 102.344.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 22 juin 2004, enregistré à Diekirch, le 25 juin 2004, volume 614, folio 26 case 8,

que le capital social de la société à responsabilité limitée IMAGOLUX, S.à r.l., avec siège social à L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 22 juin 2004, non encore publié au Mémorial C se répartit comme suit:

1. La société à responsabilité limitée IMMOBILIERE SOBRATEX, S.à r.l., (Matricule 20012407220), avec siège social à L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker, cent quatre-vingt-trois parts sociales	183
2. Monsieur Fernando Manuel Azevedo Goncalves, contre-maître, demeurant à L-3583 Dudelage, 50, rue des Mouleurs, cent quatre-vingt-trois parts sociales	183
Total: trois cent soixante-six parts sociales	366

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société.

Diekirch, le 27 août 2004.

F. Unsen.

(071419.3/234/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.